

Frais notarié frère et soeur

Par carmencita13, le 08/02/2016 à 13:01

Bonjour,

Merci de votre réponse, s'il en fait donation à une sœur
ou un frère les frais notariés seront les mêmes ?

merci,
cordialement,

Par catou13, le 08/02/2016 à 14:08

Bonjour,

Carmencita

Le droit français ne fait pas de distinction entre les femmes et les hommes. Une soeur a les mêmes droits qu'un frère.